Mes Offres Gaz Indexées

Des conseillers en France à l'écoute par téléphone, par mail (info@geg.fr) ou depuis votre espace client

Des dépenses lissées sur toute l'année et un choix de date de prélèvement

Mon Offre Gaz Indexée – Clients Particuliers : Grenoble et Villard Bonnot
sur territoire GreenAlp
Tarif en vigueur à partir du « 1er avril 2026 »

	Votre contrat	Prime fixe mensuelle en € HT	Prime fixe mensuelle en € TTC*	kWh en € HT	kWh en € TTC*
0 à 999 kWh/an	BASE	9,54	13,77	0,1658	0,2186
1 000 à 3 999 kWh /an	B0	10,82	15,30	0,1504	0,2002
4 000 à 300 000 kWh /an	B1	24,17	37,37	0,0952	0,1340

Gaz Électricité de Grenoble
8, place Robert Schuman – CS 20183 – 38042 Grenoble Cedex 09
Tél.: 04 76 84 20 00 (Grenoble) / 04 76 71 40 92 (Villard-Bonnot)
www.geg.fr
Société anonyme d'économie mixte local au capital de 25 261 782,76 euros - 331 995 944 RCS Grenoble – Siret 331 995 944 00047

Mon Offre Gaz Indexée – Clients Particuliers : Beaucroissant, Faverges de la Tour, Izeaux, La Bâtie Montgascon, Les Abrets en Dauphiné, Morestel, Passins, St André le Gaz, Trept, Soleymieu
sur territoire GreenAlp
Tarif en vigueur à partir du « 1er avril 2026 »

	Votre contrat	Prime fixe mensuelle en € HT	Prime fixe mensuelle en € TTC	kWh en € HT	kWh en € TTC*
1 000 à 3 999 kWh /an	B0	11,25	16,10	0,1705	0,2243
4 000 à 300000 kWh /an	B1	39,70	57,25	0,0895	0,1270

GEG Source d'Énergies
8, place Robert Schuman – BP 183 – 38042 Grenoble Cedex 09
Tél.: 04 76 84 20 00 –
www.geg.fr
Société anonyme d'économie mixte local au capital de 2 897 538 euros – 321 213 225 RCS Grenoble - Siret 321 213 225 00048 – Code APE 3514Z

Taxes en vigueur depuis le 1er février 2026 ** Prix indiqués TTC comprenant : CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement sur le transport et la distribution), l'Accise sur gaz est à* ***0,01639 € HT/ kWh****, TVA à 20% appliquée sur la consommation (en kWh), l'Accise sur gaz, la prime fixe et la CTA.*
Une modification de prix n'est pas assimilable à une modification de contrat.
Votre offre de gaz est une offre à « prix indexé sur des références de prix de marché » et évolue mensuellement selon une formule publiée par la CRE, indexée sur le PEG ; Conformément à la nomenclaturede la Commission de régulation de l'énergie (CRE) et comme mentionné dans les Conditions Générales de Vente.